



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: CHEMIN DES MAISONS 1 4400 FLÉMALLE Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
20/03/2025

📅 Prochaine visite avant le:
20/03/2026

👤 Agent-visiteur:
Mikael Farrauto

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	C. Roufosse Affaires Immobilières
Adresse	Grand'Route, 548, 4400 Flémalle, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	MANTANUS Geoffrey / MANTANUS Laurent
Adresse	CHEMIN DES MAISONS 1 4400 FLÉMALLE Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	CHEMIN DES MAISONS 1 4400 FLÉMALLE Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	
GRD	Résa
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VFVB
Tension de service	1 X 400 V + N
Protection générale	50a 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	200
Description de l'installation	Disj 15A x13 16ax1 20ax1 32Ax2 10Ax2 5ax1

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-010/5394291

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	NOK
ΔI_n	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	200
Isolement ($M\Omega$)	0
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
A. Isolement		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. (Circuit 2)	L1: 6. 4. 5. 1.
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
C. Liaisons équipotentielles		
	Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.
D. Différentiel		
	Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
	Prévoir un tableau équipé d'une paroi arrière.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
I. Appareillage		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Remarques

☒ Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.

☒ Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au



**Atlas
Contrôle .**

**Rapport de contrôle d'une installation électrique
Basse Tension**
Rapport N° 67.754
Original



moment du contrôle.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Mikael Farrauto

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes



Tableau 1

Libellé	Photo
Manque paroi arrière dans le coffret	



Libellé	Photo
À reconditionner	